



DELIBERATION N° 3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Pour : 23
Contre : 1 (FD)
Abstentions : 4
(PS/MAT/UDP)

L'an deux mil dix-huit le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 11 septembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, JM BAGNERES PEDEBOSCQ, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J. DARRIGADE, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), C. ORDONNES (pouvoir à C.DUFOUR), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G. MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO)

Membre absent n'ayant pas donné procuration : G.ELGART

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu du futur départ à la retraite du responsable du service de police municipale, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Ce poste est actuellement occupé par un agent détenant le grade de brigadier-chef principal (catégorie C).

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Objet :
Modification du
tableau des emplois

S'agissant d'un emploi de responsable de service et afin d'optimiser les chances de recruter un agent expérimenté sur des fonctions similaires, il est proposé d'ouvrir le recrutement aux fonctionnaires de catégorie B relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- La création d'un emploi de responsable du service de police municipale à temps complet relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le tableau des effectifs définitif retiendra le grade du candidat qui sera retenu à l'issue de la procédure de recrutement à venir.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** la création d'un emploi de responsable du service de police municipale à temps complet relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B) à compter du 1^{er} janvier 2019.

. **Précise** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 septembre 2018
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/09/2018